

Programme Supplément au loyer (SL1)

Pour l'attribution de supplément au loyer de l'Office municipal
d'habitation de Montréal

Programme Supplément au loyer – SL1

Les grandes lignes

- ▶ Subvention d'une durée de 5 ans, renouvelable
- ▶ Logement vacant payé jusqu'au maximum 3 mois
- ▶ Ménages admissibles:
 - Pour être admissible au programme, le demandeur doit répondre aux critères d'admissibilité prévus au Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique.



Programme Supplément au loyer – SL1

Comment soumettre la demande d'admissibilité

- ▶ Par courriel : demande-psl@omhm.qc.ca
- ▶ Par la poste ou en personne à nos bureaux:

Programmes Supplément au loyer

1695, rue Grand Trunk
Montréal (Québec)
H3K 3H1

Téléphone:  514 868-3113, poste 0

Télécopieur: 514 868-4095

Heures d'ouverture:

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Programme Supplément au loyer – SL1

Ménages admissibles

- ▶ Les revenus considérés ne peuvent excéder les maximums établis en vertu de l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, soit :
 - Personne seule: 38 000 \$
 - Couple: 38 000 \$
 - 2 personnes (qui ne vivent pas en couple) ou 3 personnes: 43 500 \$
 - 4 ou 5 personnes: 53 000 \$
 - 6 ou 7 personnes: 70 000 \$
 - 8 ou 9 personnes: 75 500 \$
 - 10 ou 11 personnes: 78 000 \$
 - 12 personnes ou plus: 80 000 \$

Montants en vigueur depuis juin 2023



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Programme Supplément au loyer – SL1

Le formulaire de demande

- ▶ Disponible en français et en anglais sur le site Internet de l'OMHM:

<https://www.omhm.qc.ca/fr/soumettre-une-demande>

- ▶ Il doit être accompagné des documents suivants:
 - Déclaration de revenus provinciale de l'année précédente
 - Avis de cotisation provincial de l'année précédente (recto-verso)
 - Relevés fiscaux
 - Preuve de fréquentation scolaire à temps plein actuelle (pour toute personne de 18 ans et plus)



Programme Supplément au loyer – SL1

Le formulaire de demande

Pièces justificatives (relevés fiscaux)

- Si le (la) requérant(e) a reçu de l'aide sociale : Relevé 5
 - Autorisation de communiquer les renseignements nominatifs
 - Si le (la) requérant(e) a des revenus d'emploi salarié : Relevé 1 ou T4
 - Si le (la) requérant(e) a reçu des prestations d'assurance-emploi : T4E
 - Si le (la) requérant(e) reçoit des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : Relevé 6
 - Si le (la) requérant(e) reçoit des allocations d'aide à l'emploi : Relevé 1
- ▶ Des relevés bancaires ainsi que des informations supplémentaires peuvent être demandés pour évaluation des revenus.



Programme Supplément au loyer – SL1

Coût maximum du loyer

- ▶ Situé sur le territoire de Montréal, le logement sélectionné doit respecter le coût du loyer égal ou inférieur au coût du loyer maximum établi par la SHQ.
- ▶ Se référer à la dernière mise à jour de la grille des loyers maximum auprès d'un agent du PSL.

Programme Supplément au loyer – SL1

Lorsque l'admissibilité a été confirmée par le PSL

- ▶ Le dossier du demandeur sera transféré à l'agent de projet spéciaux;
- ▶ Le calcul de la part du loyer à payer par le locataire sera fait selon les revenus de l'année qui précède la date de début du bail;
- ▶ Le dossier du locataire doit être accompagné d'une copie du bail (modèle du TAL) et des documents pour le calcul de la subvention.
- ▶ Le délai de traitement des dossiers d'admissibilité est de 30 à 60 jours ouvrables



Programme Supplément au loyer – SL1

Lorsque l'organisme est prêt à commencer la location des logements

- ▶ Fournir l'adresse et les coordonnées du propriétaire du logement à subventionner;
- ▶ Une visite de l'immeuble et des logements sera faite par l'agent de projet spéciaux;
- ▶ Vous recevrez une copie de l'entente cadre entre l'OMHM, la SHQ et l'organisme pour signature;
- ▶ Fournir une copie du rôle d'évaluation foncière, le spécimen de chèque et l'autorisation pour le dépôt direct.

